



Toutes les offres

de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances



TRAVAILLEURS NON SALARIÉS

Parce que les vacances, c'est essentiel

Avec le Chèque-Vacances choisissez la solidarité



Un Modèle Vertueux

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances utilise ses excédents de gestion générés par le Chèque-Vacances pour financer ses programmes d'action sociale.

C'est plus de 286 000 de nos concitoyens les plus fragiles qui accèdent chaque année aux vacances grâce à l'engagement solidaire de toutes les parties prenantes : salariés, professionnels du tourisme et des loisirs, CSE, COS, CAS, Petites Entreprises.

Une innovation sociale qui dure depuis plus de 40 ans et qui n'existe nulle part ailleurs.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Toutes vos envies vacances et

Vous êtes dirigeant non salarié d'une entreprise de moins de 50 salariés, vous exercez une profession libérale, vous êtes à votre compte ?

En tant que travailleur non salarié, les Chèques-Vacances sont la meilleure façon de vous constituer un budget vacances et loisirs tout en profitant de conditions sociales et fiscales avantageuses.

Hébergement, séjours & transport, loisirs & culture, restauration et loisirs sportifs : des moments à partager toute l'année !



Vos avantages

- > **Maîtrise totale du budget**
- > **Exonération de charges sociales** jusqu'à 30% du SMIC mensuel brut par an⁽¹⁾
- > **Exonération d'impôt** sur le revenu jusqu'à 1 SMIC mensuel brut par an
- > **Sans engagement** : pas d'obligation de commande et commande dès 20€

(1) Hors CSG-CRDS et versement mobilité.

loisirs avec le Chèque-Vacances



Utilisables pour toute la famille et toute l'année



Valables 2 ans en plus de l'année d'émission et échangeables en fin de validité⁽¹⁾



Auprès du réseau d'acceptation Chèque-Vacances



La possibilité de changer librement de format à tout moment dès 30€⁽²⁾

2 formats disponibles pour tous vos usages !



CHÈQUE-VACANCES CLASSIC
le format papier

- > Des coupures au choix de 10, 20, 25 et 50€ non sécables
- > Pour régler sur place ou à envoyer par courrier
- > Auprès du réseau Chèque-Vacances Classic
- > Une livraison à votre adresse sous 8 jours ouvrés⁽³⁾ après le règlement de la commande

CHÈQUE-VACANCES CONNECT
l'application de paiement



- > Une application pour payer ses dépenses au centime près
- > Pour régler sur place, à distance et en ligne
- > Auprès du réseau Chèque-Vacances Connect
- > Un accès au solde et au compte, 24h/24, 7j/7
- > Votre dotation à activer par e-mail dans les 4 jours après le règlement de votre commande

(1) Hors CSG-CRDS et versement mobilité. (2) Voir conditions sur leguide.ncv.com, rubrique Mes services, échanges.

(3) Pour les commandes passées entre le mois de mai et le mois de juillet, le délai de livraison est porté à 10 jours ouvrés.

4 étapes pour les mettre en place

1. **Confirmez les conditions de mise en place selon le statut de votre structure** et consultez votre expert-comptable ou centre de gestion agréé au besoin
2. **Déterminez le montant et le format** de Chèque-Vacances que vous souhaitez recevoir : **Chèque-Vacances Connect**, **Chèque-Vacances Classic** ou les deux !
3. **Créez votre compte** sur l'espace client en quelques clics
4. **Passez votre commande**

Nos tarifs :

- > Taux de commission unique et fixe : 1% de la valeur faciale des titres commandés.
- > Frais d'ouverture de compte⁽⁴⁾ de 89€ payables à la première commande
- > Frais de livraison⁽⁵⁾ applicables pour le Chèque-Vacances Classic en fonction montant commandé.

Toutes les infos sur le cadre légal et la mise en place sur le centre d'aide

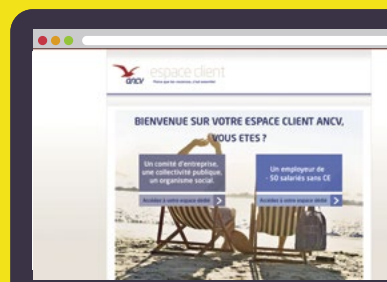
www.cheque-vacances.com/aide/petites-entreprises/

> **Vous êtes prêts ?**

Rendez-vous sur votre espace client

espace-client.ancv.com

pour accéder à tous les services :
commandes, suivis, factures, livraisons...



(4) Exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C-1° du code général des impôts. (5) Frais de livraison au 1^{er} janvier 2026. Pour connaître ceux applicables au moment de votre commande, consultez les CGV depuis espace-client.ancv.com

DÉPART
18:25
PAR CHÈQUE-VACANCES

Partagez-leur
ce bon plan ;)

Le programme d'aide au départ en vacances
pour les jeunes de 18 à 25 ans

L'ANCV, c'est aussi des programmes
qui peuvent intéresser vos proches !

**Ils sont en contrat d'apprentissage, d'alternance ou en contrat aidé ?
Ils sont étudiants boursiers, volontaires Service Civique ou disposent
de revenus modestes ? Le programme Départ 18:25 est fait pour eux.**

Départ 18:25 propose toute l'année un large choix de séjours adaptés aux envies
et aux budgets des jeunes, en France ou dans les pays de l'Union Européenne,
à la mer, en ville ou à la montagne !

En plus des tarifs avantageux proposés sur le site depart1825.com, ils peuvent
bénéficier d'une aide financière pour compléter leur budget vacances.

En savoir plus

depart1825.com



Pour tout savoir sur nos produits :

www.cheque-vacances.com



LE **GUIDE** CHÈQUE-VACANCES



Où en profiter ?

Découvrez le réseau de partenaires

leguide.ancv.com



Hébergement, Séjours et transports,
Loisirs et culture, Restauration, Loisirs sportifs



Pour commander

Pour créer votre compte et commander :
RDV 24h/24 & 7j/7 sur votre Espace Client

espace-client.ancv.com

Nous vous accompagnons
[Cheque-vacances.com/aide/petites-entreprises](https://cheque-vacances.com/aide/petites-entreprises)

Nous contacter

0 969 320 616

Service gratuit
+ prix appel



Form-clients@ancv.fr

Une solution approuvée par les experts-comptables

Conseillers privilégiés des entrepreneurs, les experts-comptables sont aussi
des **partenaires-prescripteurs du Chèque-Vacances**.

L'ANCV et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables
sont partenaires depuis juin 2010.

+ de 1 500 cabinets commandent des Chèques-Vacances
au bénéfice de leurs propres salariés.

